

Appel de présentations



Assemblée annuelle du CCATM 2012

Le CCATM

Le CCATM est l'organisme canadien officiellement responsable de coordonner toutes les questions relatives à l'administration, à la réglementation et au contrôle du transport par véhicule automobile et de la sécurité routière.

Plus particulièrement, la **mission du CCATM** est d'assurer la prise en charge des initiatives harmonisées d'amélioration de la sécurité routière et de l'immatriculation des véhicules motorisés, ainsi que de la réglementation connexe, en offrant une tribune nationale pour l'établissement et le partage des meilleures pratiques et des politiques publiques.

La tribune nationale du CCATM est composée de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada qui se rencontrent deux fois par année pour prendre des décisions sur des questions administratives et opérationnelles touchant la sécurité routière par le biais d'un processus consultatif collectif. L'organisation comprend également des membres associés dont l'expertise et l'opinion sont sollicitées dans l'élaboration des stratégies et des programmes.

Le Conseil d'administration et les comités permanents du CCATM se réunissent généralement au cours de l'automne et lors de l'assemblée annuelle au printemps. L'assemblée annuelle du CCATM offre une excellente occasion d'échanger avec les autres intervenants du milieu de la sécurité routière, et l'assemblée de 2012 à Winnipeg, ayant pour thème *La sécurité routière, pensez-y!* promet d'excellentes possibilités à cet effet.

L'Assemblée annuelle du CCATM

L'Assemblée annuelle du CCATM est un évènement unique qui rassemble les principaux intervenants gouvernementaux et de l'industrie œuvrant dans les domaines de la gestion et de la réglementation du transport routier au Canada. C'est le plus grand rassemblement d'administrateurs de la sécurité routière au Canada. L'Assemblée annuelle procure également des possibilités d'exposition et de commandite aux organismes du milieu de la sécurité routière.

L'Assemblée annuelle de 2012, qui aura lieu du 6 au 9 mai 2012 à Winnipeg, au Manitoba, se tiendra à l'hôtel Delta de Winnipeg et au Centre des congrès de Winnipeg. Les deux établissements sont situés au cœur de la ville, tout près de plusieurs des principaux points d'attrait de Winnipeg.

Le thème de l'assemblée annuelle 2012 sera *La sécurité routière, pensez-y!* Ce thème découle directement de la Stratégie canadienne de sécurité routière 2015 et de l'énoncé de vision du CCATM, qui est de faire des routes canadiennes les plus sécuritaires au monde.

Les renseignements détaillés de l'assemblée annuelle sont disponibles au site Web www.ccmta.ca.

Dans la foulée des succès obtenus lors de l'Assemblée annuelle de 2011, nous sommes heureux d'offrir encore cette année un éventail de séances de formation 2012. Pour nous aider à atteindre notre objectif et pour favoriser la collaboration et l'engagement de nos membres, nous faisons appel à votre participation pour l'élaboration du programme de formation, au moyen d'un appel de présentations.

Les séances de présentation

Les membres, intervenants et professionnels de l'industrie sont invités à participer au programme de formation par le biais d'un processus d'appel de présentations. Nous vous invitons à envisager de soumettre au CCATM une proposition, qui souligne votre intérêt à présenter une communication dans un domaine particulier, pour qu'elle soit inscrite au programme final de l'Assemblée annuelle de 2012. Ne pas oublier que les séances de formation doivent avoir un lien avec le thème *La sécurité routière, pensez-y!*

Au cours de l'assemblée annuelle, plusieurs séances de formation différentes se dérouleront en même temps. Les délégués inscrits auront le choix d'assister aux séances représentant le plus d'intérêt pour eux (3 à 6 sujets pourraient être sélectionnés). Il a initialement été prévu de tenir les séances de formations au cours de l'après-midi du dimanche 6 mai 2012.

Nous vous invitons à profiter de l'occasion pour faire connaître vos initiatives novatrices en sécurité routière – plus précisément, tout programme, projet de recherche ou progrès technologique offrant la possibilité d'améliorer la sécurité routière au Canada, et qui pourrait intéresser les administrations routières du pays et autres intervenants concernés, au moment où ils préparent leurs plans d'action en rapport à la Stratégie canadienne de sécurité routière 2015. Ces activités de partage des connaissances contribuent de manière significative à réaliser la vision du CCATM, qui consiste à doter le Canada du système de transport des personnes et des marchandises le plus sécuritaire et le plus efficace au monde.

Comment répondre à l'appel de présentations

Actions et dates limites

Le tableau qui suit donne un aperçu du processus à suivre ainsi que les dates limites.

Action	Date limite
Soumission du résumé de la proposition (au moyen du formulaire de soumission ci-joint)	Le 1 ^{er} mars 2012
Évaluation de la proposition par le Comité de sélection	Du 1 ^{er} au 26 mars 2012
Avis d'acceptation de la proposition (telle que présentée ou avec modifications) ou rejet de la proposition	Le 30 mars 2012
Soumission de la proposition complète	Le 13 avril 2012
Exigences logistiques	Le 13 avril 2012

**Le défaut de respecter les dates limites entraînera le rejet de votre proposition.
Les dates limites sont fermes, aucune prolongation de délai ne sera accordée.**

Éléments de votre proposition

Votre proposition doit comprendre ce qui suit :

1. Un résumé de votre présentation (au plus 2 à 3 pages)
2. Le nom et l'affiliation du (ou des) présentateur(s)
3. Les notices biographiques du (ou des) présentateur(s) (au plus 1 page)
4. La durée de la présentation (au plus 1 heure)

**** Les propositions incomplètes ne seront pas examinées. ****

Critères d'évaluation des propositions

Toutes les propositions soumises seront évaluées par un comité de sélection en fonctions des paramètres suivants :

- La relation avec le thème de l'Assemblée annuelle du CCATM de 2012 *La sécurité routière, pensez-y!*
- La relation avec la Stratégie de sécurité routière 2015 du CCATM (www.roadsafetystrategy.ca) et ses facteurs contributifs et groupes cibles, tel que présenté dans le tableau qui suit :

Principaux groupes cibles	Principaux facteurs contributifs			
	Conduite avec facultés affaiblies (alcool, drogues, fatigue, distraction)	Vitesse et conduite agressive	Protection des occupants	Facteurs du milieu
Jeunes conducteurs				
Conducteurs médicalement vulnérables				
Usagers de la route vulnérables				
Transporteurs routiers				
Conducteurs présentant un risque élevé				
Population générale				

- L'exhaustivité de l'ensemble de la proposition



- La qualité, la diversité et l'originalité de la proposition
- Le sujet doit être de nature éducative. **Les présentations de nature commerciale ne seront pas acceptées.**

Le CCATM acceptera les propositions en français et en anglais; cependant, le matériel (final) de la présentation devrait être disponible et présenté en anglais.

À titre de présentateur. Vous serez responsable des frais de déplacement et d'hébergement relatifs à votre participation. Si vous décidez de rester et de participer pour la durée de l'assemblée annuelle du CCATM, vous devrez aussi vous y inscrire et en assumer les frais d'inscription.

Le CCATM fournira un écran, un projecteur ACL, un pointeur laser, un microphone et un tableau de papier dans la salle de réunion. Le présentateur sera responsable de fournir un ordinateur portable et de faire part de toute autre exigence technique auprès du CCATM.

Foire aux questions

1. Puis-je proposer plus d'un sujet?

Oui. Nous vous encourageons à proposer des sujets supplémentaires à l'examen du Comité de sélection.

2. Puis-je soumettre une proposition au nom de quelqu'un d'autre?

Oui, à condition que vous ayez conclu et signé une entente écrite avec l'auteur original. Les courriels de confirmation et la correspondance seront adressés à la personne-ressource identifiée dans votre proposition.

3. Quels sujets devrais-je m'abstenir de présenter?

Les présentations de nature commerciale ne seront pas acceptées. Il ne suffit pas de présenter un aperçu des projets en cours. Les participants veulent s'attendre à une présentation détaillée. Ils veulent savoir « pourquoi? », et aussi « comment ».

4. Est-ce que deux personnes peuvent faire une présentation conjointe?

Oui, les présentations conjointes sont permises, à la discrétion du présentateur principal.

5. Dois-je être membre du CCATM pour soumettre une proposition?

Non, nous encourageons les propositions de tous les présentateurs qualifiés, qu'ils soient membres ou non du CCATM.

6. Comment puis-je obtenir plus d'information?

Visitez notre site Web à ccmta.ca ou contactez M. Martin Rochon, gestionnaire d'opérations, à l'adresse mrochon@ccmta.ca ou au numéro 613-736-1003, poste 252.

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Prière de fournir les renseignements suivants dans votre proposition :

- Un résumé de votre présentation (au plus 2 à 3 pages)
(Le soumettre comme pièce jointe au présent formulaire)
- Le nom et l'affiliation du (ou des) présentateur(s)
- Les notices biographiques du (ou des) présentateur(s) (au plus 1 page)
- La durée de la présentation (au plus 1 heure)

Nom et affiliation du (ou des) présentateur(s) _____

Titre du (ou des) présentateur(s) _____

Numéro de téléphone _____ Adresse courriel _____

Nature de la présentation Vidéo PowerPoint Verbale Autre _____

Préciser les exigences supplémentaires concernant la présentation

Description ou objet de la présentation

Notes biographiques du (ou des) présentateur(s) (au plus 1 page), ou pièces jointes à la proposition

Signature _____ Nom en majuscules _____ Date _____

Prière de soumettre le présent formulaire ou de le télécopier au numéro 613-736-1395.

SOUMETTRE

